



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dépendance

Question écrite n° 46797

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité au sujet des conclusions du rapport parlementaire sur la prestation spécifique dépendance. En effet, selon ce rapport parlementaire, la prestation spécifique dépendance actuellement versée par les conseils généraux varie de un à cinq selon les départements. Elle est en moyenne de 3 400 francs lorsque le bénéficiaire vit chez lui, et seulement de 1 800 francs lorsqu'il est hébergé en maison de retraite. Aussi, le rapport propose notamment de remplacer cette prestation spécifique dépendance par une allocation nationale unique. De plus, il envisage de relever le plafond de ressources en deçà duquel elle est attribuée. Il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement à l'égard des conclusions de ce rapport.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46797

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 2000, page 3080